



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti

SEV Info du 8 décembre 2023

Les négociations salariales avec les CFF et CFF Cargo se terminent sur un succès

Chers collègues

La communauté de négociations composée du SEV, de transfair, du VSLF et de l'ACTP a pu s'entendre avec les CFF et CFF Cargo sur différentes mesures salariales. Pour le personnel des CFF et de CFF Cargo soumis à la convention collective de travail, 2,0% seront octroyés en 2024 pour les mesures salariales générales et individuelles. En plus les collaboratrices et collaborateurs recevront une prime unique.

Le renchérissement est sensible pour tous les collègues des CFF et de CFF Cargo. Avec ce résultat des négociations on tient compte de cet état de fait. Les négociations furent intensives et ardues. Les CFF veulent économiser six milliards de francs durant les années à venir et sont soumis à une pression au niveau des économies et de l'efficacité. Pour la communauté de négociations il est clair qu'avec les primes des caisses maladie, les loyers et d'autres frais en augmentation, le personnel a toujours moins d'argent dans son porte-monnaie. Finalement nous avons pu nous mettre d'accord.

Les CFF et CFF Cargo vont mettre en oeuvre des mesures générales et individuelles d'un montant équivalant à 2,0% de la masse salariale. En plus les collaboratrices et collaborateurs recevront une prime unique en guise de compensation partielle du renchérissement. Voici les détails :

- **augmentation générale des salaires au 1er mai 2024 de 1,0% (pour les collègues avec garantie, l'article 105c de la CCT s'applique.)**
- **mesures salariales individuelles selon système salarial correspondant à 1,0%**
- **prime unique en janvier 2024 pour tous les collègues** (collaboratrices et collaborateurs avec un taux d'activité de 50% ou plus : 1000 francs ; collaboratrices et collaborateurs avec un taux d'activité en-dessous de 50% : 500 francs, pour autant qu'ils soient entrés au plus tard le 1er octobre 2023 et qu'ils se trouvent en janvier 2024 dans un rapport de travail actif et non résilié selon la CCT CFF ou CFF Cargo).

Nous remercions tous les collègues qui ont participé à la journée d'action SEV du 28 novembre. Nous étions dans toute la Suisse sur différents sites des CFF et de CFF Cargo pour informer sur les négociations salariales en cours, et pour faire monter la pression. Ceci a certainement contribué à l'obtention de ce bon résultat. Pour les négociations salariales de l'année prochaine, nous allons tout mettre en oeuvre pour obtenir des résultats qui représentent une véritable reconnaissance envers le personnel. Le versement unique négocié n'a aucune influence sur les négociations salariales de l'année prochaine. La formulation dans la communication interne des CFF n'était pas très claire à ce sujet.

Salutations collégiales

**Patrick Kummer
Vice-président SEV**